



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS

Montpellier, le 11 avril 2020

Retrait d'un arrêté du maire de Vias

A la demande du préfet de l'Hérault, le maire de Vias a retiré un arrêté illégal portant sur l'obligation du port d'un masque pour l'ensemble des personnes se déplaçant dans l'espace public situé sur sa commune. Cet arrêté prévoyait la verbalisation en cas de non-respect de cette obligation.

Le port d'un masque, s'il est recommandé par les autorités sanitaires, doit être utilisé sous certaines conditions de bon usage, et ne peut être imposé.

Il n'exonère surtout pas les personnes qui en sont dotées d'appliquer les gestes barrières.

Ce dispositif de protection buccal et nasal n'est donc pas imposé sur l'espace public en dehors des cas prévus par les autorités sanitaires.

Il est rappelé que, pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus, ce sont les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale qui sont efficaces.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

Coronavirus COVID-19

Coronavirus : quel comportement adopter ?

Je n'ai pas de symptôme

- Je ne vis pas avec un cas COVID-19
 - Je reste confiné chez moi.
 - Je respecte la consigne de distanciation.
 - Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
 - Je ne sors que pour l'approvisionnement alimentaire.
 - Je télétravaille si disponible.
 - Je sors travailler à j'ai une autorisation.
- Je vis avec un cas COVID-19
 - Je reste à mon domicile et je m'isole.
 - Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
 - Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
 - Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
 - Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.

J'ai des symptômes (toux, fièvre)

- Je tousse et/ou j'ai de la fièvre
 - J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
 - Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise
 - J'appelle le 15

Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19
je peux consulter le site « www.gouvernement.fr/info-coronavirus » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2